EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 octobre 2022 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-deux, le onze octobre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le
ID : 033-253306617-20221011-2022_46-DE

Date de la convocation : 05/10/2022

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	Ex
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU	
Communauté d'Agglomération du Libournais			
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD	
Madame LEMOINE	Ex	Monsieur GALAN	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM	
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX	
Madame KRIER	Ex	Madame NABET-GIRARD	
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY	
Monsieur RESENDE	Ex	Madame PEYRIDIEUX	
Monsieur VACHER	Ex	Madame WARSMANN	
CDC du Grand Cubzaguais			
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE	P
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT	
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD	Ex
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN	
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT	
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE	P

Titulaires		Suppléants	
CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
CDC de l'Estuaire			
Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	Ex
Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	
Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	P
CDC de Blaye			
Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	P
Madame GADRAT	P	Monsieur BELIS	
Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	
Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
Madame POIRIER	Ex	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	Ex	Madame DUCOS	P
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le
ID : 033-253306617-20221011-2022_46-DE

P = Présentiel V = Visioconférence PP = Présentiel partiel

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude ABANADES

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Chantal GANTCH, déléguée titulaire de la CALI
Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la CALI
Madame Mireille CONTE-JAUBERT, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la CALI
Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Gabi HÖPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la CALI
Monsieur Michel VACHER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Nicolas TELLIER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais
Monsieur Serge BROUDICHOUX, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais donne procuration à Monsieur Jean-Marie GOMBEAU, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais
Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2022, 36 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le
ID : 033-253306617-20221011-2022_46-DE

DELIBERATION n° 2022 - 46

Objet : Décision budgétaire Modificative n° 1 pour l'exercice 2022

Rapporteur : Nicolas TELLIER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération 36 membres du Comité Syndical étaient présents (sur 49 en exercice) et 7 procurations ont été recensées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022-16 en date du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2022.

Considérant qu'au vu de l'exécution budgétaire et du contexte, il est aujourd'hui nécessaire d'apporter des modifications en investissement.

I - En section d'Investissement

Dépenses supprimées

Sur l'opération 72 (visant le Projet Impact)

En 2022, le Smicval avait prévu une enveloppe financière pour de nouveaux projets liés à IMPACT, au vu de l'avancement des projets l'ensemble des crédits n'ayant pas été mobilisés à ce jour il est possible de libérer 106 000€ sur cette opération.

Total dépenses supprimées opération 72 = -106 000 €

Sur l'opération 74 (visant les SMK de l'Estuaire et de Blaye)

Le budget primitif prévoyait en 2022, l'achat du terrain pour le SMK de Blaye et le lancement opérationnel du projet du SMK de l'Estuaire.
Pour le SMK de Blaye : La volonté de créer un SMK avec la CDC de Blaye doit être décidée lors de leur Conseil Communautaire du mois d'octobre. En fonction de la décision prise par les élus de la CDC de Blaye et de la suite à donner au projet, dans le cas le plus favorable et en termes de temporalité, le terrain ne pourra pas être acheté avant la fin d'année 2022.

Smicval Market Solidaire de l'Estuaire : Le projet avance bien, le permis de construire a été déposé, conformément aux délais prévus, en octobre 2022. Il s'agit désormais précisément de respecter les temps complémentaires dus au bornage et à l'achat du terrain et aux demandes de subventions effectuées par la Communauté de Commune de l'Estuaire et le Smicval. Ainsi une partie du budget de maitrise d'œuvre peut être libérée sur cette fin d'année.

Pour cette raison, il est possible de libérer 360 000€ sur cette opération.

Total dépenses supprimées opération 74 = -360 000 €

Sur l'opération 73 (visant le SMK de Libourne)

La conception du projet SMK du Libournais démarre pour la première tranche ferme et avance au rythme prévu mais il est cependant possible de libérer une partie de la maitrise d'œuvre.

De plus, les missions « bureau de contrôle » et « coordonnateur sécurité et protection de la santé » débuteront courant 2023.

Pour ces raison, il est possible de libérer 100 000€ sur cette opération.

Total dépenses supprimées opération 73 = -100 000 €

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le
ID : 033-253306617-20221011-2022_46-DE

Dépenses supplémentaires

Sur le chapitre 10 (visant les Dotations, Fonds divers et réserves)

Afin de neutraliser le compte 1069 pour le passage à la nomenclature budgétaire M57 obligatoire au 1er janvier 2024, il est proposé de procéder sur l'exercice 2022, à une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte de 360 000 € au débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069.

Total dépenses supplémentaires chapitre 10 = +360 000€

Sur l'opération 47 (visant le matériel de précollecte et composteurs)

Le besoin en termes de quantités de bacs et composteurs a été sous-estimé pour l'année 2022. A cela, il convient d'ajouter les augmentations des prix qui ne cessent d'évoluer depuis quelques mois.

C'est pourquoi, il y a un besoin de crédits supplémentaires afin d'avoir un stock suffisant pour terminer l'année 2022 et au vu des hausses de prix il serait souhaitable de prévoir le stock nécessaire pour le 1er trimestre 2023.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de prévoir 92 000€ de crédits supplémentaires pour l'ensemble des bacs.

Total dépenses supplémentaires opération 47 = +92 000€

Sur l'opération 56 (visant le Pôle environnement)

Le Smicval fait face déjà depuis quelques mois à des pannes récurrentes sur la trémie N°1 du quai de transfert de Saint Denis de Pile pour laquelle plusieurs dépannages en interne ont été réalisés en raison du fait que le moteur arrive en fin de vie. De plus le Smicval doit procéder au remplacement de quelques pièces essentielles au bon fonctionnement du quai de transfert. Précisément, le quai de transfert de Saint Denis contient deux trémies qui sont nécessaires à l'activité du quotidien.

Pour ces raisons, il est nécessaire de prévoir 30 000€ de crédits supplémentaires pour les travaux de réparation du quai de transfert de Saint-Denis de Pile.

Total dépenses supplémentaires opération 56 = +30 000€

Sur l'opération 65 (visant le Centre de Transfert de Saint-Girons) :

✓ Centre de Transfert : Le tapis OM reçoit des matériaux corrosifs et susceptibles d'impacter son bon fonctionnement dans le temps. Afin de limiter l'usure de la carrosserie à l'intérieur des panneaux, il convient de prévoir la pose de tôles.

Au niveau du plancher, il convient de réparer la barrette cassée et de remplacer les tôles d'étanchéité entre le plancher et les panneaux sur toute la longueur du tapis.

Pour le tapis du tri, des barrettes sont à changer.

Un certain nombre de travaux préventifs sont à réaliser pour éviter l'impact de gros travaux curatifs et la dégradation du matériel.

✓ Porte sectionnelle : Des problèmes récurrents sont rencontrés sur le fonctionnement d'une porte sectionnelle du quai de transfert de St Girons qui est une porte indispensable pour l'insonorisation, notamment lors des transferts du verre (installation réglementaire).

Au vu de la vétusté de cette porte il convient de prévoir son remplacement qui n'était pas prévu au budget.

✓ Transformation vestiaires : Suite à la tenue d'un CHSCT, il a été identifié que la taille des vestiaires pour femmes à St Girons était sous dimensionnée au regard des effectifs.
Il convient d'opérer des transformations des locaux.

Pour toutes ces raisons, et au vu des crédits libérés, il est possible de prévoir 84 000€ de crédits supplémentaires pour le site de Saint Girons.

Total dépenses supplémentaires opération 65 = +84 000€

BILAN DEPENSES INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRES= +0€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
OP 074 *211 – Terrain Blaye* *20311 – MOE SMK Estuaire*	-360 000.00€ -209 798.00 € - 150 202.00 €
OP 074 *20311*	-100 000.00 €
OP 072 *20311*	-106 000.00 €
Sous-total dépenses supprimées	***-566 000.00 €***
OP 047 *21581*	+92 000.00 €
OP 056 *21581*	+30 000.00 €
OP 065 *21581* *23131*	+84 000.00 € +66 000.00 € +18 000.00 €
001 *1068*	+360 000.00 €
Sous-total dépenses supplémentaires	***+566 000.00€***
TOTAL INVESTISSEMENT	***0€***

Il est proposé aux Membres du Comité Syndical de bien vouloir adopter la Décision budgétaire Modificative n° 1 pour l'exercice 2022.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (36 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 7 procurations, décide :

Article 1 :
D'approuver la Décision budgétaire Modificative n° 1 pour l'exercice 2022, comme décrite ci-dessus.

Article 2 :
Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 11 octobre 2022

Publié le : 12/10/2022

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude ABANADES

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le
ID : 033-253306617-20221011-2022_46-DE